

Protocole sanitaire d'avril 2021

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions des personnels aux directives ministérielles et conseils donnés par les autorités sanitaires.

La rentrée scolaire de novembre 2020 nécessite donc une nouvelle organisation.

1) La distanciation physique

À l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire...) ou dans les espaces extérieurs.

Dans la cour de récréation, le brassage des élèves sera limité : chaque classe aura son propre espace sans accès aux structures de jeux. Des activités seront proposées aux enfants.

2) L'application des gestes barrières

Les gestes barrières devront être appliqués en permanence, partout et pour tout le monde : élèves, enseignants, personnel communal, AESH, services civiques.

A) Le lavage des mains ou la distribution de gel hydro alcoolique

Il est essentiel. Il doit être réalisé à tout moment de la journée et notamment :

- À l'accueil du matin : chaque élève se désinfectera les mains à l'eau et au savon en arrivant à l'école. Le lavage des mains est évidemment réalisé au domicile avant l'arrivée à l'école.
- Chaque élève se désinfectera les mains avant et après chaque passage aux toilettes, avant et après chaque récréation, avant et après le passage à la cantine et plus si nécessaire.

Dans la mesure du possible, les portes des salles et des espaces communs resteront ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

B) Port du masque

Les enseignants et tous les adultes de l'école porteront un masque. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Il doivent porter un masque aux abords de celle-ci. Le port du masque est prohibé pour les enfants de l'école maternelle.

3) La limitation du brassage des élèves

Il s'agit de la grande différence avec la rentrée de septembre : le brassage des élèves doit être limité au strict minimum :

- La chorale du jeudi après-midi n'est plus autorisée
- Les Petites Sections ont leurs propres toilettes. Le passage aux toilettes pour les Grandes sections et Moyennes Sections se fera par classe avec désinfection des toilettes après utilisation. Chaque enfant qui ira aux toilettes durant le temps de classe sera accompagné afin que le sanitaire puisse être désinfecté.

- Les cours de récréation seront partagées afin d'éviter le brassage des élèves. Les cours seront séparées en deux avec interdiction d'accéder aux jeux de cour.

A) Entrées et sorties des élèves :

- Les entrées se feront entre 8h20 et 8h30, et entre 13h20 et 13h30
- Les sorties se feront à 11h45, et à 16h15
- Les élèves d'Eliane, entreront et sortiront sur le côté de l'école, dans le hall des petits. Les élèves de Loïc entreront et sortiront par l'entrée principale. Les élèves de Catherine seront accueillis devant la porte au fond de la cour avant.

Un balisage extérieur vous permettra de respecter les distanciations entre chaque famille.

Le service périscolaire s'engage à déposer et récupérer les enfants devant chaque entrée afin de limiter le brassage des élèves.

B) Bus

Le service de bus fonctionnera normalement aux horaires habituels avec port du masque pour les adultes et pour les enfants à partir du CP.

4) Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Une désinfection des classes et du mobilier sera effectuée au minimum une fois par jour avec les produits homologués.

L'aération des locaux sera faite aussi souvent que possible, au minimum toutes les deux heures (avant la classe, durant la récréation et après la classe).

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs n'est plus autorisée : un balisage interdit l'accès aux enfants.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayon etc...) est permise. Les objets seront désinfectés chaque jour.

Le matériel de la salle de jeux sera désinfecté systématiquement après utilisation d'une classe.

5) La formation, l'information et la communication

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, les parents, le personnel communal, les AESH, les services civiques et les enseignants à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

A) Les parents

La responsabilité et le civisme de chacun sont capitaux pour limiter les transmissions.

- Vous vous engagez à jouer un rôle actif dans l'apprentissage des gestes barrières à votre enfant.
- Vous vous engagez à prendre la température de votre enfant avant de venir à l'école.
- Si votre enfant a de la fièvre, le nez qui coule, mal à la gorge, ou autre symptôme, il ne doit pas venir à l'école.
- Vous vous engagez à respecter l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'école durant le temps scolaire et de respecter les personnes qui vous accueilleront aux portes.

B) Les élèves

Les élèves auront une information pratique le jour de la rentrée sur les gestes barrières et notamment le lavage des mains. Les gestes barrières seront répétés quotidiennement et aussi souvent que nécessaire de façon ludique. Cependant, l'enseignant ne peut garantir leur application à tout instant.

Les élèves devront être habillés chaque jour de façon à être autonome : chaussures et vêtements faciles à mettre et à enlever.

C) Le personnel

Tous les adultes de l'école sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque. Ils connaissent les procédures à suivre en cas de suspicion.

Ils s'engagent à respecter ces principes fondamentaux tout au long de la journée.

Des autotests seront disponibles pour le personnel de l'école.

Procédure de gestion en cas de COVID 19

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuements, essoufflements, mal de gorge, troubles digestifs, sensations de fièvre, perte de goût...

Il est possible qu'un élève arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

L'interrogation vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres...

C'est pourquoi un enfant qui présente des signes de rhume ou d'allergie ne pourra être accueilli.

- L'élève sera isolé dans une pièce dédiée.
- Vous serez immédiatement contactés pour venir chercher votre enfant.
- La zone où se trouvait « la personne susceptible d'être malade » devra être évacuée des autres occupants qui seront alors envoyés dans une autre salle. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. L'agent d'entretien devra savoir que la pièce est considérée comme contaminée afin qu'il puisse prendre toutes les précautions nécessaires.

Votre enfant ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant ou du personnel médical de la plateforme Covid 19. Des cours en distanciel seront alors proposés à votre enfant en cas de fermeture de classe ou d'école. Le plan de continuité pédagogique sera alors assuré.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprocheront sans délai des autorités sanitaires de la collectivité de rattachement.
- La famille sera accompagnée par les autorités sanitaires pour déterminer la stratégie d'isolement.
- Les autorités sanitaires les modalités d'éviction et organiseront le dépistage des cas de contact. Elles décideront des mises en quarantaine, et s'il y a lieu ou pas de fermer l'école.
- Information aux familles et personnel qui auraient pu être en contact.
- Organisation de cours en distanciel.
- Fermeture de la classe en cas d'un cas positif.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte de l'école:

- Isolement de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrières.
- Prise en charge du groupe d'élèves par un autre adulte, et évacuation de la salle.
- Désinfection des locaux.

En cas de test positif :

La démarche est la même que pour les élèves.

Fait à DAMPARIS le 23 avril 2021

L'Équipe Enseignante
Loïc MAGDELAINE
Eliane DAVID
Catherine DUCREUX
Coline ARDIET

M. Le Maire
Michel GINIÈS

